

Nature de l'acte : 8.5

**DECISION N° 2026\_128**

Mis en ligne le 7.7.26.....  
Transmis le 7.07.26.....

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MINIBUS ENTRE L'ANRAS - L'IME SAINT MICHEL DE BISCAYE ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL LORDA**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code civil, notamment les articles 1875 et suivants relatifs au contrat de prêt à usage,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du vendredi 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment « la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant d'une part la volonté de l'ANRAS - IME Saint Michel de Biscaye de mettre à disposition à titre gracieux du Centre Socio-Culturel LORDA, le minibus pour la période du lundi 20 juillet au samedi 27 juillet 2026 au matin,

Considérant d'autre part l'intérêt du Centre Socio-Culturel LORDA pour utiliser le minibus appartenant au l'ANRAS - IME Saint Michel de Biscaye pour un départ en séjour des jeunes adhérents du Centre Socio-Culturel LORDA.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter la mise à disposition du minibus appartenant à l'ANRAS - IME Saint Michel de Biscaye à titre gracieux, et pour la période du lundi 20 juillet au samedi 27 juillet 2026 au matin, au Centre Socio-Culturel LORDA,

ARTICLE 2 :

D'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule entre l'ANRAS - IME Saint Michel de Biscaye et le Centre Socio-Culturel LORDA.

ARTICLE 3 :

D'entreprendre toute démarche et à signer tous actes et documents découlant de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

- publiée sur le site internet de la ville,
  - transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.
- Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 11/07/26

Le Maire,

Thierry LAVIT

